

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

Article 1 : Présentation

L'Association Club Echecs & Mat de BRESSUIRE organise le 6^{ème} rapide de Bressuire le samedi 21 janvier 2023 à la Salle place du 5 mai (face à la médiathèque) 79300 Bressuire.

La responsable du tournoi est : Nelly Landreau.

L'Arbitre Principal est : Fabrice Drouet, Arbitre Fédéral Open 1

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

1. Comportement correct exigé
2. Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place, ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1er janvier 2018.

Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 : Cadence

Cadence : Fischer 12 mn + 3 s

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : à partir de 13h15

Vérification des licences : 13h15 à 13h45

Clôture des inscriptions : 13H50

Horaire de Jeu : la 1^{ère} ronde doit débuter à partir de 14H

Clôture du Tournoi : la remise des prix est programmée à partir de 17h45

Tout joueur se présentant après 14h00 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur

Article 5 : Droits inscriptions et récompenses

Droits d'inscriptions : 8€ (12€ le 21/1)

Jeunes : 4€ (6€ le 21/1)

GM et MI gratuits

La liste des prix sera affichée au plus tard avant la 2^{ème} ronde.

Les prix seront non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : 1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3 - Prix spéciaux.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0), puis le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins le plus faible), le nombre de victoires en cas d'égalité et enfin la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 mn de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler un forfait de dernière minute, contacter le responsable du tournoi au 06 79 89 31 62 en précisant ses nom et prénom ainsi que le nom de l'open. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) annonce le résultat aux arbitres. En cas d'absence de résultat par un des joueurs, la nulle sera déclarée. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Rappels

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

- Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, l'article A4 de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi
- Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.
- **Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire (nouvelle règle FIDE, janvier 2023) ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur**
- L'aire de jeu comprend la zone de jeu + les toilettes + l'espace boisson. Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Un joueur non respectueux de son adversaire pendant la partie recevra un avertissement verbal et en cas de récidive dans le tournoi, il sera sanctionné par la perte de la partie en cours.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. En conséquence, un appareil qui émet un son entraîne la perte de la partie de son propriétaire.
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer y compris la cigarette électronique dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site. =
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.
- En cas de suspicion de tricherie, l'arbitre appliquera les points 11.3.2.1 à 11.3.2.3 du livre de l'arbitre

Article 10 : Décisions de l'arbitre au cours du jeu

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et de le donner à l'arbitre.

Article 11 : Jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 3 personnes :

- Fabrice Drouet
 - Nelly Landreau
 - Marc Arendo
- Et de 1 suppléant :
- Jean-Yves Bertin

Le Jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 13 : Acceptation du présent règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur